Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260330-D_2026_061-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT

Séance du Lundi 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h30, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	27
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	02
Nombre de conseillers municipaux absents	00
Nombre de votants	29

Date d'envoi des convocations : Mardi 24 mars 2026

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Valérie JEHANNO, Maxime PICARD, Delphine JEANNIN, Alain LOUIS, Sylvaine TEXIER, Jean-Pierre LE METAYER, Albane DIEU, Pierre-Alexandre PABOEUF, Alain GUENEGO, Patrick ROGER-DALBERT, Marie HAMEL – FAURE, Evelyne LE NORMAND, Nicolas FIEVET, Rachel GUIHARD, Anthony LECOINTRE, Hélène BERTRAND-KOUIDER, Laurent GUERISSE, Anne LE BODO, Sylvie LE BIDEL, Jennyfer PRADET, Elise PIGNARD, Didier CHRISTIN, Maryse GERARD, Frédéric POEYDEMENGE, Maïna ALLAIN, Kevin MENANT

Procurations :
M. Vincent THEBAUT à Mme Evelyne LE NORMAND
M. Emmanuel LE CLAINCHE à Mme Delphine JEANNIN

Secrétaire de séance : M. Pierre-Alexandre PABOEUF

Délibérations publiées le : Mercredi 1er avril 2026

2026 – 061 DESIGNATION DES ELUS MEMBRES DU CLSPD – 7 MEMBRES

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) est une instance de concertation présidée par le maire qui réunit les acteurs locaux afin de coordonner les actions de sécurité et de prévention de la délinquance sur le territoire communal.
Le Président du Conseil Départemental, le Préfet et le Procureur de la République (ou leurs représentants) sont membres de droit.

La composition du CLSPD est selon le décret n° 2007-112 du 23 juillet 2007 fixée par arrêté du maire. Il doit associer des élus municipaux, des représentants des services de l'État, et des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260330-D_2026_061-DE

domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques.

Il réunit à Questembert la gendarmerie, la police municipale, les services de l'Etat, les services sociaux, l'éducation nationale (écoles, collège, lycée), la Maison Familiale et Rurale et l'intercommunalité.

Le Conseil se réunit à l'initiative de son Président, au moins une fois par an.

Le Conseil municipal doit désigner les 7 membres représentant la collectivité.

Mesdames et Messieurs Delphine JEANNIN, Hélène BERTRAND-KOUIDER, Laurent GUERISSE, Emmanuel LE CLAINCHE, Albane DIEU, Pierre – Alexandre PABOEUF et Kevin MENANTont fait acte de candidature et ont été élus à l'unanimité.

Monsieur le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie certifiée conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Fait à Questembert, le 1er avril 2026.

Le secrétaire de séance
Pierre-Alexandre PABOEUF

Le Maire,
Boris LEMAIRE